



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 28 mars 2017

Paris

Présents : François AMBOLET, Jean COUDERT, Françoise DAVID-SCIARA, Yvon LE GALL, André LE POTTIER, Céline MENIL, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE, François VELLAS

Représentés (pouvoir) : Claudine METTAIE, Marie-Denise RISS-COLY.

Excusés : Jean-Louis CHEMIN, Annette ENTRAIGUES, Christian LATRY.

Suppléants : M. DOUILLET (Mayenne), Monique FALLEAU (Orléans)

Absent : Gérard POTENNEC

Invités : Mme Lisette LE TEXIER (UTL-Essonne)

Le Président accueille Madame LE TEXIER, Présidente de l'UTL-Essonne, qui participe aux débats du CA de ce jour, conformément au souhait du CA d'inviter régulièrement une structure adhérente à participer à ses travaux, avec voix consultative, non délibérative.

Le Président émet le souhait que chaque université mette le logo de l'UFUTA dans la page d'accueil de son site et rappelle celui de voir figurer le logo sur les cartes d'adhésion.

1. Approbation du Compte rendu du CA du 31 janvier 2017

Un administrateur, excusé lors de ce CA, ne prend pas part au vote

Abstention : 0 Contre : 0 Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2. Point financier

Le trésorier étant absent, le trésorier-adjoint présente l'état des finances, point établi le 25 mars 2017, quelques jours avant la tenue du CA

Bilan d'entrée :	52 661,67	
Dépenses :	6 766,16	du 1.9.2016 au 28.1.2017
Recettes :	4 004,13	
Bilan au 25 mars	49 899,64	

Ensuite il fait un point sur les cotisations reçues : courrier à envoyer à ceux qui n'ont pas encore réglé leur cotisation... sous risque de radiation et de "non-vote" à l'Assemblée Générale.

3. Bilan de la Journée des Présidents

Après examen (modification d'un mot et ajout d'une précision), le compte rendu de cette journée réalisé en commun par les secrétaires est soumis au vote.

Abstention : 0 Contre : 0 Avis favorable : unanimité

4. Lettre aux candidats à l'élection présidentielle

Le président a soumis aux administrateurs son projet de lettre pour correction par courriel afin de pouvoir l'envoyer rapidement aux 11 candidats. Cet envoi a été effectué le 21 mars 2017.

La démarche est validée à l'unanimité.

5. Les Commissions

Annuaire :

La collecte des fiches signalétiques de UTL n'est pas achevée, il manque encore quelques données. Françoise DAVID-SCIARA prévoit d'ajouter dans la version papier de l'annuaire le texte des statuts après leur vote lors de l'AGE de juin. L'annuaire figurera également sur le site de l'Union.

Quelques remarques : les statistiques de consultation du site sont désolantes. Il serait souhaitable que dans la partie privative du site figurent les numéros de téléphone « privés » des Directeurs et Présidents ainsi que leur courriel.

Françoise DAVID-SCIARA propose de réaliser sur une feuille A4 recto-verso un tableau récapitulatif destiné aux administrateurs.

Subvention :

Le Président a envoyé une demande de subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale. Il a reçu un accusé de réception de sa demande et reste dans l'attente d'une réponse. En fonction de celle-ci, il prévoit de faire une demande similaire auprès de la Mairie de Paris.

Les statuts :

Le projet des modifications apportées aux statuts présenté à la Journée des Présidents a fait l'objet d'un compte rendu qui a été transmis à toutes les UTL et aux administrateurs. Il s'agit d'effectuer une dernière vérification et de finaliser la version qui sera présentée et soumise au vote de l'AGE : vérifications grammaticales ; article 14 : libeller « en cas d'égalité des voix » à la place de « partage » ; article 16 ajout de « qui peut refuser », article 17 : reformulation de la dernière phrase « ...délai minimum de 2 mois et de 4 mois maximum suite à la décision ».

Une validation est demandée au CA pour présentation des statuts en son nom lors de l'AGE

Abstention : 0 Contre : 0 **Avis favorable : unanimité**

La commission statut est dissoute à ce jour : **la dissolution est actée à l'unanimité**

6. Préparation de l'Assemblée générale extraordinaire :

La convocation accompagnée du mode d'emploi doit être envoyée avant le 22 avril (délai de 2 mois) Envoyée par courriel, un accusé de réception est demandé pour le 10 avril.

L'accueil des adhérents le jour de l'AGE se fera par 3 équipes de 2 administrateurs : une à l'entrée de la Cité, une autre au niveau du Centre commercial et le secrétariat pour l'émargement.

Les participants auront reçu les statuts, les auront lus ; les débats pourront aussi être alimentés par les éventuelles propositions reçues au préalable. On peut supposer que la durée de l'assemblée sera courte. Dans ce cas de figure, l'AGO suivra immédiatement la fin de l'AGE.

Le repas des participants sera pris en charge par l'Union.

Les convocations pour l'Assemblée générale ordinaire seront à envoyer avant le 18 mai (et voir Règlement Intérieur art 10, pour les pièces à fournir)

Un appel à candidature pour les élections au Conseil d'administration devra comporter 2 options : les modifications de statuts auront été approuvées par l'AGE et un nouveau CA devra être constitué pour un mandat de 3 ans. Si les modifications sont rejetées, la procédure sera celle des années antérieures c à d du renouvellement par tiers

Le dépôt des candidatures devra parvenir avant le 7 juin.

Organisation des 2 Conseils d'administration, précédant et suivant l'AGO.

Le 21 juin (16h, 16h30?): à l'ordre du jour, présentation du rapport moral et du rapport financier, procurations... durée prévue du CA 2 h

Le 22 juin : délai minimum (2h) à respecter entre la fin de l'AGO et le CA pour la constitution du bureau.

Hébergement des administrateurs prévu sur place (hôtel)

Déroulement de l'ODJ évolutif au choix du président

7. Les Plumes

La date limite de réception des œuvres était fixée au 31 mars. A ce jour, 28 mars, le président du Comité scientifique a reçu 4 recueils ; 6 autres provenant de l'UTL de Mayenne sont en attente de réception

Il est demandé à chaque membre du comité de rédiger une fiche de lecture à envoyer au président pour le 13 mai afin que cette grille puisse ensuite être transmise aux autres membres. La veille de l'AG seront choisis les lauréats.

La remise des Prix s'effectuera avec la remise d'un certificat « Prix de l'UFUTA », soit 9 certificats au total et une médaille en plus pour le 1^{er} Prix (si l'Université de Nantes venait à faire défaut, Yvon Le GALL serait présent en tant que "membre invité")

8. Les manifestations de l'UFUTA

Le CA a pris la décision de reporter les Assises d'une année soit en 2019. Ce pourrait être l'occasion de regrouper les Assises, les Chardons, les Prix de la Recherche et des Plumes, en même temps, dans un lieu unique. Et pour

donner à cette manifestation plus d'ampleur, les entreprises de la «silver économie" pourraient être conviées à y participer en organisant des ateliers, des forums... et en subventionnant pour partie ces journées.

Dès les journées terminées, il faudra proposer le thème de la fête suivante, sachant qu'il est proposé par l'université qui invite. Ainsi l'UFUTA proposerait une rencontre thématique tous les 3 ans, les « olympiades de l'UFUTA ».

Le principe de regroupement tous les 3 ans est **adopté à l'unanimité**

L'UTL Essonne qui a été sollicitée pour organiser les Assises de 2019 donnera sa réponse après l'avis de son CA.

9. Le site internet

Les universités ont reçu un identifiant et un mot de passe qui leur donne accès à la partie protégée du site.

Le PowerPoint « projet UFUTA ambition 2020 » a été mis sur le site

10. Questions diverses

Contrats :

Il est rappelé que la CCNA (convention collective nationale de l'animation) interdit les "contrats d'usage" (habituellement attribués à nos intervenants conférenciers ou autres) en faveur de CDI. L'application stricte de cette Convention mettrait en difficulté la plupart de nos UTL. Il est donc apparu nécessaire de la remettre à plat, de la réécrire en partie (ou totalement, s'il le faut) pour qu'elle puisse être applicable par nos structures de type associatif, membres de l'Union.

Les Universités de Créteil et de l'Essonne ont créé une commission pour étudier cette question. Elles ont interrogé les autres universités de forme associative sur leurs pratiques

Réponses au questionnaire : 8 adhèrent à la convention collective animation

11 n'ont pas répondu

2 n'ont signé aucune convention

2 utilisent les chèques emploi-service de l'URSSAF

Le Conseil National des Employeurs d'Avenir (CNEA) qui comprend les branches animation, tourisme et sport, a été consulté, ainsi que différentes instances partenaires.

Proposition : Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le bien-fondé d'une démarche envisagée qui serait effectuée auprès de l'AMF (Association des Maires de France) par l'intermédiaire de son Vice-président Stéphane BAUDET. Le Président, Stéphane RAVAILLE se propose d'écrire une lettre, contresignée par François AMBOLET, pour accompagner le dossier, préparé à partir du travail du groupe inter-universitaire, qui serait remis à S.BAUDET. Dans ce dossier serait inclus la lettre de l'UFUTA adressée aux candidats à la présidentielle.

La proposition est validée

Tâches à accomplir pilotées par le CA

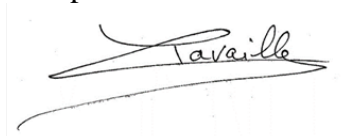
Le président suggère que chaque administrateur se voit confier une responsabilité en fonction du souhait de chacun qui donnerait sa préférence pour tel ou tel aspect qu'il suivrait au nom de l'Union

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE